

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

PRUGNA

ET AU MILIEU, COULE A PIOBA

P5 À 7



Photo Roselyne Beretti



LINGUA

PAOLI ET SAOLI, HORREUR DE SOI
ET HYPERTOSCANISATION
P16

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
AGENDA P8
VIE PRATIQUE P14
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



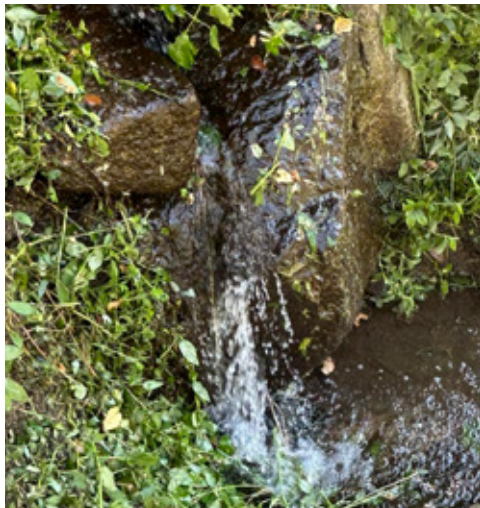
9 201670 431755

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



S O M M A I R E À LA UNE

DA QUÌ È QUALLÀ

PRUGNA:**ET AU MILIEU, COULE LA PIOBA P5 À 7**

OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

VIE PRATIQUE **RENTREE**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P14

P16

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Infumicati

A settimana passata, hè partutu un focu in un centru di trattamentu di i rumenzuli nant'à a cumuna di Sarrula è Carcupinu, gistitu da u gruppu Rocca. Un accidenti chì hà inghjinnatu parechji cunsiquenzi l'ori chì ani suvitatu, com'è una splusione di i cuncintrazioni in particul finì inde l'aria chì si sò sparti inde tuttu u rughjonu aiaccinu è tucchendu decini di millai di parsoni. Ci n'hè chì dicini dighjà ch'ellu ùn ci vularia mancu più à magnà i frutti è i ligumi cultivati inde a zona tocca da u fumu duranti dui mesi à u minimu. Aldilà di issi difficoltà pà respirà in u golfu d'Aiacciu è inde a valli di a Gravona, una pulluzione à u metallu hè stata custatata inde u fiumicellu vicinu à u situ di l'incendiu, u Ponte Bonellu, incù un mezu naturali assai disturbatu è parechji pesci morti chì sò stati ritrovi. In un cumunicatu, a prifittura di Corsica Suttana avia missu in evidenza parechji mancanzi è prublemi maiò pà l'intrapresa Environnement Services, mentri chì appena più tardi, hè a ghjustizia chì hà dicesu d'apra un'inchiesta, cunfidata à u polu regionali ambientali di a pricura di Bastia, incù investigazioni purtati da a sizzioni di ricerchi d'Aiacciu, a direzzioni regionali di l'ambienti è l'Uffiziu francese di a biodiversità. Si trattaria di sapenni di più nant'à a natura è a quantità di rumenzuli prisenti nant'à u situ, è nant'à u dispositivu di ritinuta d'acqua chì ghjo-va pà spinghja i fochi. In principiu di settimana, a sucità incriminata hà cumunicatu, assicurendu chì u situ hà tinutu una quantità di rumenzuli superiori à quilla chì era privisita solu par via di mutivi cunghjunturali. In più di quissa, hà fattu sapè ch'ella hè stata sottumissa à spizzioni regulari guasgi tutti l'anni trà u 2014 è u 2023. Ci trica di cunnoscia i risultati di l'inchiesta di ghjustizia. Cù a spiranza ch'ella sarà indipendenti è micca influenzata, puru s'ellu pò accada un accidenti, i rispunsabilità duvarani essa ditarminati di manera chjara è cundanni duvariani cascà. Ùn si pò micca ghjucà cù a saluta di tuttu ognunu, ch'omu s'ighi putenti o micca. ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

« Les pauvres sont-ils en réalité des assistés perpétuels, volontiers fraudeurs et de surcroît incapables de gérer correctement un budget, qui abusent de la solidarité nationale ? Vous avez 4 heures... » Que voilà un beau sujet de dissertation. L'ennui est que certains, loin de faire l'impasse, se jettent dessus pour le traiter en moins de 5 minutes, notamment lorsqu'il s'agit de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Très régulièrement, des voix s'élèvent pour « dénoncer » le fait que des parents l'utiliseraient non pour les besoins de leurs enfants scolarisés mais pour acheter téléviseurs et smartphones dernier cri. Il faudrait donc croire que les Français les moins aisés, non contents d'abuser du système, seraient de bien mauvais parents. Avec la perspective de la rentrée, la question du bon usage de l'ARS, qui sous-tend bien souvent celle de sa suppression, est revenue sur le tapis, notamment sur RMC, le 19 août lors de l'émission les Grandes gueules dont chaque intervenant s'efforce de justifier cet intitulé, quitte à sacrifier allègrement toute pertinence, toute mesure, et à faire primer les préjugés sur les faits. On notera cela dit le bel effort créatif qui a consisté à remplacer cette fois le couplet sur les écrans plats par une charge contre « le survêt Adidas à 600 balles » ou « la parka K Way qui coûte 600 balles » qui fait qu'il ne reste plus rien pour acheter un bâton de colle. Renseignements pris, le prix des articles mentionnés varie entre 160 et, pour les versions les plus onéreuses, 320 €. Soit le pauvre est particulièrement stupide et nocif puisqu'il s'obstine à déboursier bien plus que les prix pratiqués et semble faire une fixation sur le montant de 600 €. Soit la personne qui cite ces prix raconte n'importe quoi ; la question étant de savoir si c'est par pure ignorance et en toute bonne foi ou s'il s'agit d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui prônent une France toujours moins solidaire. S'en prendre aux ménages les moins aisés en ignorant toutes les gabegies constatées et avérées par ailleurs est-il vraiment le meilleur moyen de « make France great again » ? Là aussi, vous avez 4 heures. ■ Elisabeth MILLELIRI

Les Grandes Gueules @GG_RMC · 19 août
Gratuité des fournitures scolaires

"Quand tu achètes une veste à 600€, ne viens pas me dire que tu as du mal à joindre les deux bouts pour t'acheter un tube de colle." Le coup de gueule de Barbara Lefebvre...

Critique Pragmatique @CritiquePragmat1 · 15h
600 € c'est la formule Entrée + plat ou Plat + dessert pour Laurent Wauquiez.
Et ça, on en dit quoi Madame Lefebvre ?

Cocofix @Cocofix1 · 19 août
L'image est clichée et exagérée évidemment mais le fond est réaliste... La priorité de certaines familles c'est le paraître, l'apparence, la superficialité au lieu d'être terre à terre et avoir du bon sens.

Gobot @G_o_B_o_T · 22h
"Quand tu verses des milliards de dividendes, ne viens pas me dire que tu as du mal à joindre les 2 bouts pour embaucher"
"Quand tu verses des milliards d'aides aux entreprises, ne viens pas me dire que tu as du mal à joindre les 2 bouts pour financer la santé et lecole"

Philippe Cave @philcave1956 · 19 août
Supprimons toutes ces aides sociales aux familles pour avoir des gamins tout aux frais des contribuables. Si on veut des gamins, il faut être apte à assumer seul ses responsabilités sans l'aide de personnes et sans assistanat.

DameMalatrie @DameMalatrie · 19 août
Mais bien sûr, ils arrivent avec leur veste à 600€ et leur écran plasma dans leur sac Hermès.

Jérémy Daflon @Jeremy_Daflon · 19 août
Moi un jour j'ai un élève il s'est ramené en Yacht.

Rose de Berne @RoseDeBerne · 8h
J'ai bien reçu l'allocation de rentrée scolaire mais dans le sud il fait trop chaud pour les vestes à 600€. J'ai pris 2 shorts à 300€, j'espère que ça ira.

Babar le Rhinocéros @Babar_Le_Rhino · 9 min
Hello, mon aîné vient d'avoir 18 ans, c'est la fin de l'allocation rentrée pour lui (moi) 😊
De ses 6 à ses 18 ans j'ai pu acheter 1 écran plat par an soit 12 + 7 télé avec mon fils cadet de 13 ans
D'où ma question : Où stocker mes 19 écrans plats ? Avez-vous des conseils ?

HUMEUR

Et maintenant...

« Et maintenant, que vais-je faire de tout ce temps... » chantait Gilbert Bécaud au début des années 60. Soixante ans plus tard, c'est ce standard de la chanson française qui trotte certainement en boucle dans la tête du président de la République pour qui le temps semble suspendu à celui de la réflexion. Après l'hymne des Jeux olympiques et le rythme des Marseillaises, c'est désormais le retour de la petite musique politicienne qui vient clôturer ce que l'on peut qualifier de trêve olympique au vu de la crise politique que traverse la France depuis le début du mois de juin. Et maintenant ? comme le chante si bien ce bon vieux Gilbert, que va-t-il se passer ou ne pas se passer dans notre cher pays ? Car cela ne vous a peut-être pas échappé, nous sommes depuis près de deux mois sans gouvernement. Cela n'est pas trop grave me direz-vous, ces derniers temps nous avons plutôt arbitré des finales de basket ou de judo plutôt que des réformes sociales ou économiques. Mais bon, les vacances ont une fin et la rentrée de septembre va remettre tout le monde ou presque au travail, du moins ceux qui seront toujours là... Si les forces politiques de gauche comme de droite poussent leurs poulains vers Matignon, il y en a un qui ne semble pas pressé par la situation. On le disait loin des préoccupations des Français, Emmanuel Macron, semble pour une fois avoir fait exactement comme tout le monde et profité de cette grande fête du sport. Ne soyons pas médisants, le président de La République va quand même consulter les groupes de l'Assemblée Nationale en vue de former un gouvernement. « Et maintenant que vais-je faire de tous ces gens qui m'indiffèrent » lui soufflera peut-être Gilbert pendant la réunion. Notre jeune président, qui a tant combattu pour reculer l'âge de la retraite, risque de prendre la sienne avec anticipation et passer le reste de son mandat à faire fleurir des chrysanthèmes. Comme le dit la chanson de Bécaud : « Et puis un soir dans mon miroir ; je verrai bien la fin du chemin », à moins que tapi dans son palais Gilbert ne lui dise : « Je reviens te chercher ; tu vois je n'ai pas trop changé ». Mais ça c'est une autre chanson... peut-être la prochaine !. ■ Christophe GIUDICELLI

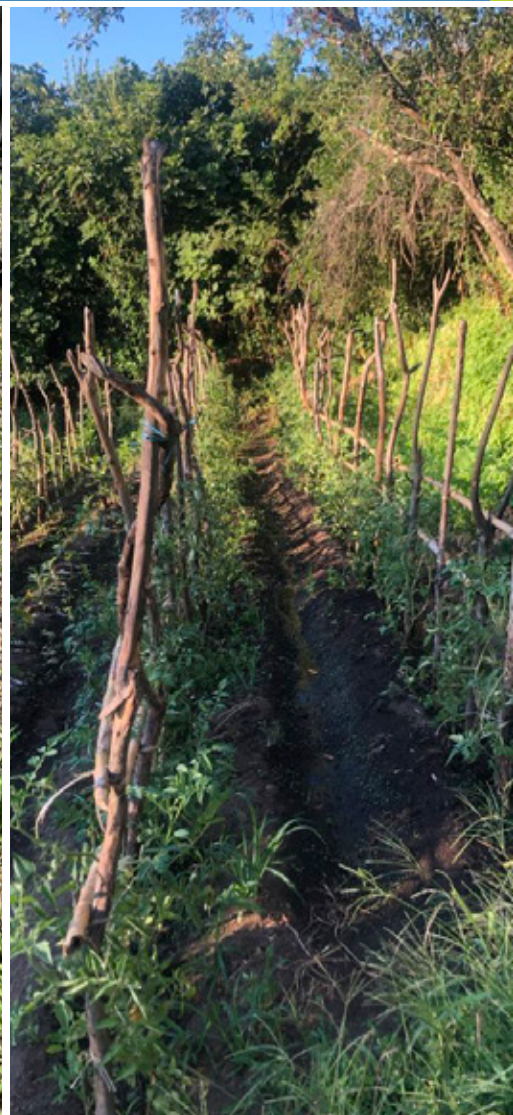
PRUGNA

ET AU MILIEU, COULE A PIOBA

Photo Roselyne Beretti

La sécheresse a remis sur le devant de la scène la question des usages de l'eau, parfois à l'origine de tensions voire de conflits entre les différents consommateurs. Il est toutefois des villages où on sait encore s'entendre entre jardiniers pour partager l'eau en bonne intelligence.

C'est le cas de Prugna, dans le Taravu, où potagers et vergers sont dotés d'un système de captage et d'adduction qui remonte au XVIII^e siècle.



« Moi je l'ai toujours connu le canal, il date de 1575 et je suis quand même plus jeune ! »

À l'heure où l'on s'interroge sur l'utilisation de l'eau en Corse avec les restrictions mises en vigueur et réitérées par le comité départemental de gestion de la « ressource en eau », il existe encore, dans le Taravu, un village qui gère l'arrosage de ses jardins traditionnellement en toute autonomie.

Prugna, 40 habitants environ, est doté d'un canal [a pioba] ancestralement réalisé en terre, mis en place aux alentours de 1575, date de la construction de la tour carrée du fond du village, dans le quartier U Mazzeru, puis modernisé au ^{xx}e siècle, en 1987 par Antoine Leoni], mémoire vivante du lieu. Ce canal, désormais en béton, n'est plus utilisé que par deux ou trois familles, dont celle d'Antoine. Le captage [a presa], venu de Santa Maria Siché [a Vadina di u Pratareddu] s'écoule dans le canal et les propriétaires de jardins se partagent l'eau à l'aide de dérivations dont l'une, particulière, passe à l'intérieur de la cave d'une des maisons du quartier Sarronu.

Cette eau est distribuée dans le village du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, chaque année. Autrefois, le partage de l'eau se faisait par tirage au sort mais désormais, le nombre de jardins étant malheureusement très limité, les utilisateurs se mettent d'accord pour la répartition entre les quartiers de Sarronu, A Casa Nova, I Stachetti et U Mazzeru. En cas d'absence d'un des propriétaires de jardin, un autre se charge de lui donner l'eau nécessaire, grâce à des accords tacites basés sur la solidarité.

Sur les bords du canal, Antoine et Noël sont justement en train de diriger l'eau chez Jean-Pierre. « Mais lui, ça n'est pas pour le jardin, c'est pour les arbres fruitiers », précise Antoine.

Arrivé de son Pas-de-Calais natal en 1971, Noël se sent désormais corse et a choisi de se ré-installer à Prugna, où il avait déjà vécu 4 ans : « J'ai rencontré Antoine en 1977, ça remonte ! Et aujourd'hui, on s'occupe quotidiennement du canal qui est entretenu par la mairie. Je savais que l'eau coulait à cet endroit du village mais je n'imaginais jamais louer un jour une maison à travers laquelle elle passait ! Cette eau qui coule me repose, le bruit me berce... contrairement à Antoine qui dit que ça l'empêche de dormir [rires]. Je n'avais pas pris la mesure du travail que cela engendrait. Il faut régulièrement curer le canal encombré de branches, de feuilles et de tas d'autres choses. Les grosses pluies de l'hiver l'ont rempli de sable. Les sangliers, en creusant, y font aussi des dégâts. J'ai vu chez mon épouse, à Tirolu dans l'Alta Rocca, un autre système d'eau partagée mais là-bas, l'eau est retenue dans des citernes que les gens lâchent à tour de rôle. Ici, c'est plus naturel, c'est comme un ruisseau qui coule sans cesse. »

Antoine Leoni est né à Prugna il y a presque 80 ans, et il n'a quitté le village que le temps de son service militaire : « Le captage a trois noms différents en fait, a presa, u capu presu et a matra. Il y en a même un quatrième, u matrali. Babbu diciva « Aghj'andà a u matrali. ». Moi je l'ai toujours connu le canal, il date de 1575 et je suis quand même plus jeune [rires] ! En 1987, le maire, le pauvre Charles Grosseti, m'a demandé de le faire en béton pour que l'eau ne s'infiltre plus dans la terre, sinon, en bas, il arrivait une misère comme eau. On l'a fait en trois tranches. La quatrième tranche n'a jamais pu avoir lieu puisque le maire est décédé le 26 septembre



«C'est dommage, tout ça va finir avec moi, je suis le dernier des Mohicans...»

1990. Je m'en souviens très bien, c'est moi qui l'ai inhumé. Ce maire, il avait eu une bonne idée avec ces travaux. Il restait 7 millions, 70 000 francs, pour la quatrième tranche mais elle ne s'est jamais faite. C'est dommage, ça aurait été bien de le faire comme il faut, là, malheureusement, on perd la moitié de l'eau qui s'infiltré. Et c'est celle qui mène à mon jardin. En haut, il a fallu faire la piste avec le pauvre André Spanu, ça a été du travail, ça !»

Pour Antoine, avoir un jardin potager, des arbres fruitiers, ce n'est pas un passe-temps et ce n'est pas, ou en tout cas pas seulement une volonté de maintenir certains usages : «Le jardin, à l'époque et même maintenant, c'est vital. Vous mangez des produits naturels, «bios», ça rend service au portefeuille si vous avez des légumes ! Les gens à l'époque ne vivaient que de la terre, maintenant il ne reste que deux ou trois jardins. J'ai connu Prugna entièrement planté. Et il n'y avait pas les fourmis et les cochons comme maintenant. Cette terre, elle est dans ma famille depuis toujours. Mon grand-père, sa profession, c'était «laboureur». Il avait des bœufs et il labourait pour tout le monde. Il n'y avait pas de retraite. Mon père, profession «cultivateur». Il avait quelques bêtes, le jardin. Il montait ramasser les châtaignes à Zevacu. L'oncle à mon père lui avait laissé ses châtaigneraies à Rusticceddu. Moi, ma profession c'était «exploitant agricole» mais il y a beaucoup de choses... Le jardin, les vaches, les arbres... et là je fauche encore tous les soirs. Tous les soirs. Pour faire le jardin, il faut savoir et puis il faut en avoir envie. Les agriculteurs disparaissent en Corse, comme les vignes. Les vignes, il faut

les arroser parce que le canal n'y passe pas, elles sont à flanc de côteau. Elles ne demandent pas d'eau en fait, sauf les trois premières années pour les faire partir. Tu plantes le sauvage et tu greffes sur le sauvage, ça dure indéfiniment. Plus jeune, je le faisais le vin, mais là je n'ai plus la force.»

Si certains ne croient pas au changement climatique et affirment que «tout est comme avant» et qu'en été, il fait chaud et voilà tout, Antoine, lui, ne partage pas cette opinion : «Il y a une nette différence de température par rapport à une trentaine d'années, c'est incontestable. Une nette différence en hiver ou en été. On n'a plus d'hiver et l'été, on appelle ça le réchauffement de la planète. Je ne suis pas scientifique, je ne sais pas à quoi c'est dû a priori. Juste je m'en aperçois, avant on avait de vrais hivers, là, on n'a plus de neige. J'ai connu la glace, la terre gelée, des saisons régulières. Maintenant, il n'y a plus de saisons bien marquées. Évidemment, ça a un impact sur le jardinage, les arbres fruitiers et même l'être humain. On peut dire qu'il y a un réel impact.» D'où l'importance de la survivance du système d'irrigation. Toutefois, si pour l'heure l'eau ne manque pas, se pose la question de savoir s'il y aura encore des jardiniers à Prugna. Et sur ce point, Antoine n'est pas très optimiste : «Après moi ? Point d'interrogation... point d'interrogation. Je pense qu'il n'y aura personne, que ce sera fini. Mon fils, il est dans l'armée et il trouve que c'est difficile, trop difficile, il ne le fera pas le métier. C'est trop dur. C'est dommage, tout ça va finir avec moi, je suis le dernier des Mohicans...» ■ Roselyne BERETTI

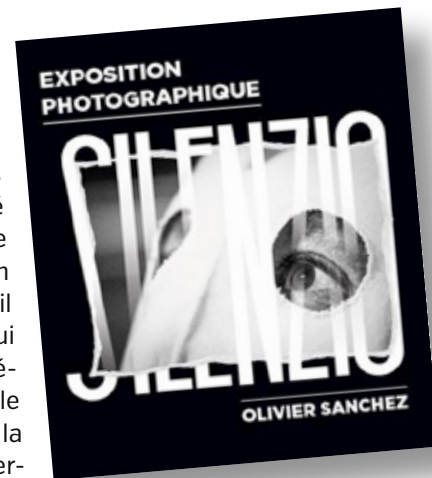
Photos Roselyne Beretti

EXPOSITION

Silenzio

Olivier Sanchez est né à Calvi où son père, Luis Sanchez, s'était installé au début des années 1960 après avoir quitté l'Espagne, et avait créé un studio photographique. Marchant dans les pas de son père, Olivier Sanchez est devenu reporter-photographe; après avoir travaillé pour le journal local, il est devenu pigiste pour l'AFP puis a collaboré avec des agences de presse telles que Sipa ou Gamma, couvrant l'actualité un peu partout dans le monde. Il n'en a pas moins conservé un attachement viscéral à la Corse et depuis plus de 20 ans, quoiqu'il n'ait jamais été un fervent pratiquant, il photographie la vie religieuse calvaie et ceux qui la font vivre. Il est ainsi devenu le témoin privilégié mais discret du quotidien des confrères calvaises de Saint Érasme et de Saint Antoine Abbé. Au travail de photographe se mêle un regard sociologique sur le rôle de la religion, et plus précisément des confréries, dans la société corse. Petit-fils de patron pêcheur, Cristofanu Perrimond, calvais lui aussi, est gouverneur et premier prieur de la confrérie Saint Érasme - saint patron des pêcheurs et des marins, très cher aux Calvais- qu'il a intégrée dès l'âge de 14 ans. Passionné d'histoire depuis l'enfance, il a, dans le cadre de ses études à l'Université de Corse, orienté son sujet de mémoire de maîtrise sur l'occupation de l'espace d'une « pieve » au Moyen Âge. Ses diverses lectures et recherches sur ce sujet lui ont permis de réfléchir sur l'héritage patrimonial de la Balagne et in-extenso de la Corse et comment mettre en valeur cette richesse et la transmettre aux générations futures. Lors des Journées européennes du Patrimoine en septembre 2023, une première série de clichés en noir et blanc d'Olivier Sanchez a été exposée au Fort Charlet, accompagnée d'une conférence de Cristofanu Perrimond, elles ont ensuite été présentées au festival des nuits photographiques de Selma, en Alabama et à New-York. Fruit d'un désir commun de transmission et de mémoire et d'une étroite collaboration entre Olivier Sanchez et Cristofanu Perrimond, cette exposition est le prolongement de ce travail; elle permet de s'immerger dans la vie des confrères et dans leur religiosité, avec leurs rites et traditions qui ont pour valeurs, en lien direct avec la pensée franciscaine, la charité, le partage et l'humilité.

Jusqu'au 25 juillet 2025, 9h-12h / 14h-17h. Fort Charlet, Calvi. Entrée libre (visite guidée sur réservation au 04 20 03 94 75).

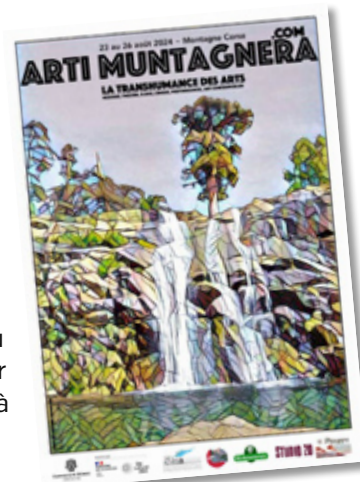


PLURIDISCIPLINAIRE

Arti Muntagnera

Rencontre, en pleine nature dans la haute montagne corse, de publics et d'artistes contemporains du spectacle vivant et des arts plastiques, [théâtre, musique, danse, cirque, clown, marionnettes, arts plastiques, arts visuels, architecture, cinéma...] ce festival itinérant se veut un exemple « d'art environnemental » visant à sensibiliser et informer sur les conditions actuelles de notre planète, à travers l'appel à la raison et aux sentiments. Grâce aux mécènes de l'association Nanustrale qui l'organise, ce « cabaret de la montagne corse » est gratuit. Première étape le 23, à 19h30 au phare de Senetosà (commune de Sartène). Deuxième étape le 24, à 19h30 sur le plateau du Cuscionu (commune de Zicavo) à proximité du refuge de Matalza. Le 25 à 14h, rendez-vous au Col de Vergio (commune d'Albertacce) pour une marche d'environ 30 minutes afin d'aller assister à « un spectacle surprise dans un lieu surprise ». Dernière étape du cabaret de la montagne le 26 à 14h, à la cascade de Radule (commune d'Albertacce).

Du 23 au 26 août 2024. www.nanomusic.fr/arti-muntagnera



MUSIQUE & DESSIN DE PRESSE

Settembrinu di Tavagna/ Cartoons in Tavagna

Depuis maintenant 30 ans, durant la semaine qui précède la rentrée scolaire, alors que dans les villages, de nombreuses maisons ferment en attendant les prochaines vacances, le Tavagna-club de Talasani organise un festival dédié à la diversité des chants et musiques du monde, dans les villages de la Costa Verde. Et depuis 24 ans, à l'initiative du dessinateur Battì Manfrulli, Cartoons in Tavagna, festival international du dessin de presse et d'humour, se joint aux musiciens de Settembrinu, les dessinateurs invités croquant chaque soir les artistes et le public, mais aussi les lieux. Car Settembrinu, c'est aussi une histoire de correspondances entre des spectacles et les aires qui les accueillent. Avant de refermer la parenthèse de l'été, ruelles et placettes des villages s'animent pour un final en beauté et pour porter « un message de paix, de confiance et d'espoir ». Ouverture le 27 à San Ghjuvanni di Moriani avec Bay Kamara Jr [blues, de soul, de funk et R'n'B], musicien originaire de la Sierra Leone résidant en Belgique, puis le trio de guitaristes Alma Loca [musique et chants gitans]. Le 28, à Sant'Andria di Cotone récital de Patrizia Poli [créations en langues corse] puis concert du groupe The Rabeats [tribute to The Beatles]. Le 29, à Peru Casevechje, le groupe breton Sales Mau-dits [rock électro] suivi du band paloï Supersoul Brothers [deep soul]. Le 30, à Tagliu Isolaccia, la chanteuse anglaise Angie Palmer et le français Little Bob [blues rock] se partagent la scène. Final le 31 à Talasani avec le groupe lillois Spunnyboys [rockabilly] suivi du franco-espagnol Manu Chao [rock latino, ski, reggae].

Du 27 au 31 août 2024. En Costa Verde. [04 95 36 91 94](http://0495369194) & www.facebook.com/tavagnaclub.talasani/





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : Fanny 2b - Le nom commercial est L'Instant Cryo - **FORME** : S.A.S.U. - **DUREE** : QUATRE VINGT DIX NEUF ANNEES - **APPORTS** : 1000 EUROS [MILLE EUROS] : 1000 Euros en numéraire - **OBJET** : La société a pour objet, en France et dans tous pays, la prestation de services liées à la cryolipolyse, à l'électro-thérapie, à la chromo-thérapie, la vente de produits liée à toutes les prestations de service proposées - **SIEGE SOCIAL** : Résidence Les Vallons du Macchione, Bât 10, 20600 BASTIA - **PRESIDENCE** : Madame BLESSAS Fanny été nommé président statutaire sans limitation de durée de son mandat. - **ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. **AGREMENT** : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par la collectivité des associés disposant du droit de vote - **INDIVISIBILITE** : Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. **IMMATRICULATION** : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour Avis - La Présidente.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à GUAGNO [20160], le 09/08/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : ALMA LEIA **Siège** : Lieu-dit Licciola - 20160 Guagno **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 500,00 euros **Objet** : Restauration **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant [y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés], qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption. **Président** : M Gilles PIERAGGI, demeurant U Pinelli, 20160 Guagno **Directeur Général** : Mme Vannina, Arghjenta ANGELINI (épouse BURESI), demeurant Villa Csa Pargula, chemin du Loretto, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03



INA IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1500 euros

Siège social :

24, Route de Carhunaghja

Villa Aja Alla Rolla, 20256 Corbara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Corbara du 5 août 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : INA IMMO **Siège social** : 24, Route de Carhunaghja, Villa aja alla rolla, 20256 Corbara **Objet social** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Madame Latifa CHIYDI épouse GARNAOUI **Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément accordé par le gérant **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination** : GRC coiffure **Siège** : Groupe Scolaire - N° 3 - Hameau Tighielle - 20218 Moltifao **Objet** : La coiffure à domicile, coiffure mixte, la barbe, la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité en ambulante **Durée** : 99 années **Capital** : 1000 Euros **Gérance** : Madame Carine GINER demeurant Groupe Scolaire - N° 3 - Hameau Tighielle - 20218 Moltifao **Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 05

MILA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 8, Chjassu Di Cepita

20228 Luri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8, août 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : MILA **Siège social** : 8, Chjassu Di Cepita - 20228 Luri **Objet social** : L'acquisition par achat, échange ou apport, la propriété, la vente, la jouissance, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement, à l'exception du bail de logement meublé, de tous terrain, immeubles, ou la détention de droits sociaux de sociétés ayant à leur actif des biens ou droits immobiliers ;

.../...

Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Monsieur Frédéric RAMORA La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/07/2024, il a été constitué une SAS dénommée : **OSTERIA U RUSSICCIU** **Siège social** : 8, avenue du Président Pierucci, Résidence Alsace Lorraine, 20250 CORTE **Capital** : 300 € **Objet social** : Activité de restauration traditionnelle plus particulièrement les services de restauration à table proposant un service personnalisé ou au comptoir voire à emporter seulement pour des produits alimentaires locaux ou traditionnels pouvant s'accompagner ou non de la présentation d'un spectacle en activité principale mais aussi la vente de produits non alimentaires ou de souvenirs en activité secondaire **Président** : M GAMBINI Jean-Benoît demeurant 8, avenue du Président Pierucci, Résidence Alsace Lorraine, 20250 CORTE élu pour une durée illimitée **Directeur Général** : Mme MORETTI épouse GAMBINI Isabelle, Olympe, Gabrielle demeurant 12, rue Commandant Penciolelli, 20250 CORTE **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 07

CARA LOCATIONS

Société en Nom Collectif

à Capital Variable au capital de 1.000 €

Capital minimum de 100 €

Capital maximum de 1.000.000 €

Siège social : Domaine de Caranella

Route de Cala Rossa - Lecci

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 843 625 112

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales du 31/12/2023, la société PCG CORSICA ayant son siège social : Route de Cala Rossa, 21, Marina Rossa, 20137 LECCI, a cédé la totalité des 990 parts sociales lui appartenant dans la société « CARA LOCATIONS », de la manière suivante :
* 1 part sociale à la société GLEM, ayant son siège social au 12, rue du Meunier, ZAC du Moulin, 95700 Roissy en France [752 779 132 RCS Pontoise] qui devient associé de la société.
* 989 parts sociales à la société TMC HOLDING ayant son siège social au 12, rue du Meunier, ZAC du Moulin, 95700 Roissy en France [322 624 685 RCS Pontoise], associé de la société. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 08

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'ETANG DE DIANA

Société Civile

Au capital de 754.622,64 euros

Siège social : 9, Cours Bonaparte

20100 Sartene

326 313 228 Greffe Ajaccio

Compte rendu des décisions des associés consultés par voie écrite en date du 30 septembre 2019 :
- Suivant acte sous seing privé en date à Sartène du 22 Mars 2019, Monsieur François Lodovici, demeurant à Nice [06000] - 27, Avenue des Baumettes - et né le 18 Avril 1946 à Bastia (Haute-Corse) a cédé à Madame Monique Gbiortczyk, demeurant à Salon de Provence [13300] - 185, rue du pilon blanc - et née le 6 Mars 1948 à Bastia (Haute-Corse), cinquante et une (51) parts sociales en pleine propriété, numérotées de 4900 à 4950.
- Suivant acte de partage notarié en date à Bastia du 24 septembre 2019, aux termes duquel Madame Pitti-Ferrandi Marie Antoinette, demeurant à Paris - 14, rue du Bourg Tibourg - et née le 29 Octobre 1920 à Bastia (Haute-Corse), s'est vue attribuer les soixante [60] parts sociales en pleine propriété appartenant à feu Monsieur Ernoult Yves, né le 6 Avril 1942 et décédé le 24 Octobre 2018.
- Suivant acte notarié à titre de licitation en date du 24 Septembre 2019, faisant cesser l'indivision au profit de Monsieur Beziers Jacques, demeurant à Bastia (Haute-Corse) - résidence le MARIONI - Bâtiment B, Saint-Joseph et né le 13 Aout 1946 [29000] en pleine propriété des cent vingt [120] parts sociales appartenant à feu Madame Pitti-Ferrandi Marie Louise, décédée le 21 Décembre 2018 et portant les numérotées de 3286 à 3325, 3916 à 3957 et 4575 à 4612.

Modification sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 09

POLENE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social :

6, Avenue Antoine Serafini

20000 Ajaccio-911729200 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 12 août 2024 la dénomination sociale POLENE par DOUZE et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 10

PMFF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 Euros

Siège social : Lieu-dit Pinello

Route Impériale, 20600 Bastia

518 432 679 RCS Bastia

Par une délibération en date du 31 juillet 2024, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée : Monsieur Pierre André, Dominique, Camille GIOVANNINI, demeurant 33, Les Terrasses de Cardo, 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Jean Pierre GALAUD, démissionnaire.

N° 11

Maître Jacques VACCAREZZA**Avocat au Barreau de BASTIA**

6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tél : 04 95 32 86 00 - Fax : 04 94 31 37 79

Maître Gilles BROCA**Avocat au Barreau de NICE**

9, Rue Alfred Mortier - 06000 NICE

Tél : 07 82 06 58 74

Email : nice.avocat@gmail.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION
EN UN LOT APRES SURENCHERE**

Dans un ensemble immobilier sis Commune de SAINT-FLORENT
(Haute-Corse), lieudit «La Porta», 34-36 Rue du Centre,
cadastré section AD 63 (anciennement A 593) : le lot 3, décrit dans l'E.D.D.

comme étant constitué par :

UN APPARTEMENT DE 4 PIÈCES

situé à gauche de l'escalier en montant, sis au 1er étage,
dans la cour attenante à la maison, côté nord, avec le poulailler
et l'usage des WC.

ADJUDICATION JEUDI 3 OCTOBRE 2024 A 10 H
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BASTIA,
Palais de justice, Place Moro de Giffaferi, 20200 BASTIA.
Ministère d'avocat postulant obligatoire pour enchérir.

Cahier des conditions de vente :

Le cahier des conditions de vente du 25 mars 2024 [RG 24/00009] peut être
consulté au greffe du Juge de l'Exécution du T.J. de BASTIA ou au Cabinet de Maître
Jacques VACCAREZZA, [6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA], ou encore sur internet
à l'adresse suivante : <http://nice-avocat.eu/si.htm>.

Mise à prix : 200.000 €

Consignation pour enchérir : Par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de
l'Ordre des Avocats du Barreau de BASTIA, ou caution bancaire irrévocable, d'un
montant au moins égal à 10% de la mise à prix.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau
de BASTIA.

Les visites seront assurées par le Ministère de la SCP DE PETRICONI PHILIPPE,
Huissier de justice à BASTIA, les :

* Mardi 17 septembre 2024 de 17h00 à 18h

* Jeudi 19 septembre 2024 de 17h00 à 18h

N° 12

CABINET RETALI & ASSOCIES**Avocats Associés à la Cour**

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
Le JEUDI 3 OCTOBRE 2024 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions
de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de
Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques
des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE SAN NICOLAO [20230] :

Les parcelles cadastrées F 652 - 762 - 763 au lieudit MURE d'une superficie totale
de 18a 72ca sur lesquelles est édifiée une grande villa d'une superficie Loi Carrez
de 255.01m2

LOT UNIQUE**MISE A PRIX : 30.000 €**

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 11.09.2024 de 11H00 à 12H00 par la SE-
LARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI
- 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau
de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un
chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise
à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal
Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CA-
BINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet :
cabinet-retali.fr

N° 13

MAIRIE DE TOMINO**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT
EGLISE SAN NICOLAO DE TOMINO (ISMH)****MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Nom et adresse de l'organisme acheteur : M. Orlandi - Maire de Tomino - Mairie

de Tomino - 20248 Tomino - mairie.tomino@wanadoo.fr - 04 95 35 42 37

Objet du marché : Travaux de restauration du Clos et Couvert de l'église San Nicolao de Tomino (ISMH)

Phase 1 : Réfection de la charpente et couverture de la chapelle sud et façade principale

Phase 2 : Façades du corps de l'édifice

Allotissement

* LOT n°1 : Charpente et couverture de la chapelle sud

* LOT n°2 : Maçonnerie et traitement des façades

* LOT n°3 : Electricité

* LOT n°4 : Menuiseries - Ferronneries

Travaux réalisés en 2 tranches

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Négociation : Oui

Date limite de remise des offres :

* Mardi 10 Septembre 2024 à 12 heures

Renseignements complémentaires :

Sur demande par l'intermédiaire du profil acheteur : e-marchespublics.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier.

Modalité d'obtention du DCE :

Par l'intermédiaire du profil acheteur : e-marchespublics.com

Date d'envoi du présent avis : 07/08/2024.

N° 14



Département de la Corse du Sud

MAIRIE D'OLMETO**ANNONCES LEGALES****AVIS AU PUBLIC****COMMUNE D'OLMETO****20113 OLMETO****INSTITUTION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Le public est informé que par délibération du 5 août 2024 le conseil municipal a
décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU du
Plan Local d'Urbanisme approuvé le même jour.

Ce droit de préemption urbain deviendra effectif au jour du caractère exécutoire
du PLU (Article L.153-24 du Code de l'Urbanisme).

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie
pour une durée d'un mois et est également disponible au public pour consultation
en Mairie d'Olmeto - 5, cours Antoine BALISONI - 20113 OLMETO, aux heures et
jours habituels d'ouverture au public.

Il est communicable sur simple demande adressée à la Commune :
urbanisme@olmeto.fr

N° 15

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495202525.

Fax: +33 495516621. Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Extension et maintenance préventive et corrective des sys-
tèmes de contrôle des accès sur l'ensemble des sites de la Collectivité de Corse
- 2 lots

Numéro de référence : 2024-DSSP-0168

Date limite de remise des offres : mardi 24 septembre 2024 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que
du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à
l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/08/2024.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de L'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Zonza
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21200362800014
Code Postal : 20144
Ville : Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2928_1038326.html
Identifiant interne de la consultation : 2024/14
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : DYCKE benoit
email : bdycke.dst@zonza.corsica
Tél : +33 495715380

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).
Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME en remplacement des DC1 et DC2.
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 20 Septembre 2024 à 11:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :
1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Section 4 : Identification Du Marché

Intitulé du marché : AMENAGEMENT DE LA RUE DU VILLAGE DE PINARELLO
CPV - Objet principal : 45233140.
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Le projet s'inscrit dans les préconisations des documents d'urbanisme parmi lesquels : " Réparer les cicatrices d'un urbanisme spontané, Renforcer la mixité des usages, Améliorer la gestion des espaces publics, Végétalisation des espaces publics et traitement des abords des voies publiques, Renforcement des lieux de rencontre, Renforcer la place de l'espace public au sein du territoire ".
Ainsi le projet vise à maintenir une circulation motorisée à double sens tout en créant des espaces dédiés aux piétons et la création de bande de végétation. Il est donc prévu des travaux de réseau d'eaux pluviales, d'éclairage, de revêtement de chaussée, de réalisation d'espaces verts et de mobilier urbain.
Lieu principal d'exécution du marché : Pinarello - Commune de Zonza
Durée du marché (en mois) : 5
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
Mots descripteurs : Voirie et réseaux divers, Espaces verts, Mobilier urbain.

Section 5 : Lots

Description du lot n° 1 :
Travaux de voirie et réseaux divers
CPV - Objet principal : 45233140.
Lieu d'exécution du lot n° 1 : Pinarello - Commune de Zonza
Description du lot n° 2 :
Espaces verts :
CPV - Objet principal : 45112710.
Lieu d'exécution du lot n° 2 : Pinarello - Commune de Zonza
Description du lot n° 3 :
Mobilier urbain
CPV - Objet principal : 34928400.

.../...

Lieu d'exécution du lot n° 3 : Pinarello - Commune de Zonza
Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'avis implique un marché public. Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de début de l'opération : novembre 2024

Les documents à produire dans le cadre de la soumission sont énumérés dans le règlement de la consultation.

Les variantes libres ne sont autorisées pour aucun des lots.

Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Date d'envoi du présent avis : 09 Août 2024.

N° 17



CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE DE LA REGION MEDITERRANEE

AVIS DE CONVOCATION

Le Président et les membres du Conseil d'Administration informent les adhérents que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra au siège de CIBTP MEDITERRANEE 344, Boulevard Michelet, 13009 MARSEILLE, le mercredi 18 septembre 2024 à 11h. Cette Assemblée délibérera en application des articles 18, 19, 20 et 21 des statuts de la Caisse, sur les points inscrits à l'ordre du jour et en particulier : Rapport du Conseil d'Administration, Rapport du Trésorier, Rapport du Commissaire aux Comptes, Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, Les membres adhérents assistent et votent à l'assemblée par leurs représentants qui sont désignés :

1°) pour ceux des adhérents qui font partie d'un organisme rattaché à la Fédération Française du Bâtiment ou à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, par l'organisation professionnelle à laquelle ils sont rattachés.

2°) pour les autres adhérents, par le ou les groupements qu'ils doivent obligatoirement constituer entre eux à chaque assemblée générale. Les noms des représentants désignés par les membres de droit sont notifiés par ceux-ci à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée. Les représentants désignés par les groupements doivent justifier d'un pouvoir signé de tous les membres du groupement et le ou les pouvoirs doivent parvenir à la caisse trois jours calendaires au moins avant l'assemblée.

Chaque représentant a droit à autant de voix que les adhérents qu'il représente ont versé de fois, dans l'exercice précédant l'assemblée générale, un montant de cotisations de congés payés égal au 1/10ème de l'abattement prévu par l'article D. 5424 36 du code du travail tel qu'il est connu la veille de l'assemblée. S'il est désigné plusieurs représentants, ceux-ci se partagent les voix par parts égales ou, le cas échéant, les plus voisines de l'égalité, selon que l'indique les membres de droit ou le groupement.

Tous les représentants doivent remplir les conditions prévues par l'article 6, à savoir : " Pour siéger dans les organes de la caisse, il faut être dirigeant personne physique d'une entreprise adhérente à la caisse au sens de l'article D.3141 9 du code du travail et à jour des cotisations dues par toute entreprise à laquelle il appartient, selon les modalités respectivement prévues aux articles 11 et 18. "

N° 18



Département de la Corse du Sud
MAIRIE D'OLMETO

ANNONCES LEGALES

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'OLMETO
20113 OLMETO



APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération du 5 août 2024, le conseil municipal a procédé à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cette approbation est disponible au public pour consultation en Mairie d'Olmeto - 5, cours Antoine BALISONI - 20113 OLMETO, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Il est téléchargeable sur simple demande adressée à la Commune : urbanisme@olmeto.fr

DERNIERES MINUTES

N° 19

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'ETANG DE DIANA

Société Civile

Au capital de 754.622,64 euros
Siège social : 9, Cours Bonaparte
20100 Sartène
326 313 228 Greffe Ajaccio

Compte rendu des décisions des associés consultés par voie écrite en date du 12 Août 2022 :

- Suivant acte sous seing privé en date à Sartène du 15 Novembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Monsieur Henri Condé, demeurant à Sartène [20100] - 9, cours Bonaparte et né le 26 Mai 1943 à Sartène [20100] - vingt-huit [28] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 4575 à 4602.

- Suivant acte sous seing privé en date à Sartène du 7 Novembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Monsieur Alain Hauvespre, demeurant à Saint-Verand [69620] - Le Razet et né le 25 Juillet 1942 à Charenton Le Pont [94220] - vingt [20] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 3286 à 3305.

- Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 16 Décembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Madame Isabelle Condé, demeurant à Vanves [92170] - 97, rue Jean Bleuzen et née le 5 Mars 1987 à Equeville [14600] - quatre [4] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 4609 à 4612.

- Suivant acte sous seing privé en date à Sartène du 10 Décembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Monsieur Pierre-Yves Condé, demeurant à Sartène [20100] - Place Chiappe et né le 3 Octobre 1978 à Paris 14ème [75014] - six [6] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 4603 à 4608.

- Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 22 Décembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Madame Pascale Gilodi, demeurant à Rueil-Malmaison [92500] - 8, Avenue du Château de Malmaison et née le 4 Février 1966 à Charenton Le Pont [94220] - vingt [20] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 3306 à 3325.

- Suivant acte sous seing privé en date à Vincennes du 17 Novembre 2021, Monsieur Jacques Beziers demeurant à Concarneau [29900] - 28, rue des Mouettes et né le 13 Aout 1946 à Quimper [29000] a cédé à Monsieur François Gourand, demeurant à Paris 6ème [75006] - 117, rue Notre Dame des Champs et né le 28 Mai 1979 à Levallois-Perret [92300] - quarante-deux [42] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 3916 à 3957.

- Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 1er Décembre 2021, Madame Saveria PY, demeurant à Rennes [35000] - 24, rue Charles Laurent et né le 30 Octobre 1961 à Neuilly-sur-Seine [92200] a cédé à Madame Hélène Tabbah, demeurant à Sisco [20233] - Busseto et née le 22 Janvier 1952 à Colmar [68000] - dix [10] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 2869 à 2878. .../...

Suivant acte de partage notarié en date à Millas du 10 Aout 2021, aux termes duquel Madame Marie-Christine Marty-Musso, demeurant à Le-Plessis-Robinson [92350] - 170, Avenue de la Résistance - et née le 2 Novembre 1955 à Paris 15ème [75015], s'est vue attribuer les quatre-cent-cinquante [450] parts sociales en pleine propriété, numérotées de 3466 à 3915, appartenant à feu Madame Jeanne Marty, née le 16 Aout 1923 et décédée le 9 Janvier 2021.

Modification sera faite au RCS d'Ajaccio. Pour avis,



N° 20



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

GARAGE PAOLI JOSEPH

Société à Responsabilité Limitée

En cours de transformation

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 77.749 €

Siège social : Ardison, [20600] Furiani

R.C.S. : Bastia N° 775 566 979

TRANSFORMATION

- Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2024, il résulte que : La collectivité des associés de la société « GARAGE », a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 29 juin 2024.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention :

Gérant : Monsieur Joseph, Sébastien PAOLI, demeurant à VILLE DI PIETRA-BUGNO [20200], Résidence I Minelli, né à BASTIA (Haute-Corse), le 27 Août 1974,

Nouvelle mention :

Président : Monsieur Joseph, Sébastien PAOLI, demeurant à VILLE DI PIETRA-BUGNO [20200], Résidence I Minelli, né à BASTIA (Haute-Corse), le 27 Août 1974,

Directrices Générales :

- Madame Pascale ESQUIROL, demeurant à BASTIA [20200] 34, Impasse des Terrasses, née à BASTIA (Haute-Corse), le 15 Septembre 1967,

- Madame Nathalie PAOLI épouse BAT-TINI, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [20200] 28, Route de la Corniche, née à BASTIA (Haute-Corse), le 10 Septembre 1971,

Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis,

N° 21



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 avril 2013

Madame Marie, Catherine, Julie CESARI, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-FLORENT [20217].

Née à SAINT-FLORENT [20217], le 27 mars 1939. Veuve de Monsieur Jacques Adrien SAMONI. Décédée à BASTIA [20200], le 17 juillet 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 13 août 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217], référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 22



Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio - 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 29 juillet 2024 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE AJACCIO le 6 août 2024 volume 2024 P numéro 5914.

Les associés de la société dénommée « ADIARA », société civile d'exploitation agricole en liquidation, au capital de 21.342,86 euros dont le siège social est à BASTELICA [20119], immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 334 147 709, dont le siège de la liquidation est à BASTELICA [20119] ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé son liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29 JUILLET 2024. Radiation au RCS d'Ajaccio.

Pour unique insertion, le Notaire.

N° 23



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

SOCIETE LA RECRE

SAS au capital de 1.080.000 €

Ramené à 783.000 €

Siège social : 1, Rue Napoléon

20200 Bastia

R.C.S. : Bastia N° 424 923 043

Par délibération en date du 23 juillet 2024, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que malgré la perte constatée ayant ramené les capitaux propres au-dessous de la moitié du capital social, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

La même assemblée a décidé de réduire le capital social à concurrence de 297.000 €, le ramenant ainsi de 1.080.000 € à 783.000 €, par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui est ramenée d'un montant de 1.200 € à un montant de 870 €.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention :

Le capital de 1.080.000 € est divisé en 900 actions de 1.200 € nominale chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital de 783.000 € est divisé en 900 actions de 870 € nominale chacune.

Le Président,

N° 24

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 04/08/2022, M. Jean-Louis Noël Francis RODRIGUEZ dit NOEL, en son vivant demeurant à VENTISERI [20240], 8 résidence Azur à TRAVO, né à CASA-BLANCA [MAROC] le 02/03/1946 et décédé à VENTISERI [20240] le 12/06/2024, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire associé membre de la SCP GRIMALDI MICHELI, titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], Z.I de Migliacciaru, suivant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 01/08/2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], CRPCEN : 20054, chargée de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Me Sylvie MICHELI.

N° 25

**Olivier PELLEGRI****Avocat**

Porte de Plaisance de TOGA

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

DEMECORSE NOUVELLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 18.000 euros

Siège social :

7, Rue Luce de Casabianca

20200 Bastia

801 474 404 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2023, le Président a pris acte de la démission de Madame Clara, Marie, Rhimo, Eulalie GOUSSE de ses fonctions de Directrice Générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
Le Président.

N° 26

A RIVIERA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social :

360, Strada Di Purretta Di Ciacconu

20137 Lecci

441 839 818 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une AGE du 23 juillet 2024, il a été décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.

Son objet est modifié comme suit : Acquisition de tous biens immobiliers, administration, exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et cession en tout ou partie - Administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement - Location meublée de tous biens immobiliers - Réalisation de lotissement - Promotion immobilière - Prise de participations - Prestations de services - Direction, gestion, contrôle et coordination de ses filiales et participations - Participation à la direction effective de ses filiale. Monsieur Vincent TOURNEUR, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

PRESIDENT : Monsieur Vincent TOURNEUR, demeurant à SOLLIES VILLE (83210), 92, CHEMIN DEPARTEMENTAL - 258 ANNEXE

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Clause d'agrément statutaire.

N° 27

**Maître Marie-Carole****CASU-PADOVANI****Notaire**

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio - 20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 24 juillet 2024 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AJACCIO le 1er août 2024 volume 2024 P numéro 5748, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

CARACTERE IMMO

Capital social : UN MILLION QUATRE CENT DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (1.410.200,00 €) divisé en 14.102 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 14.102 souscrites par chaque associé en représentation de son apport.

Apports en numéraires : 400,00 €

Apport en nature : Il a été apporté à la société par Madame Pasquine Jeanne Baptiste ALBERTINI, née à CORTE le 2 juin 1965 divers biens immobiliers évalués ensemble à UN MILLION QUATRE CENT NEUF MILLE HUIT CENTS EUROS (1.409.800,00 €)

Siège social : Corte (20250), 7 bis avenue Président Pierucci, Résidence Vanina
Objet social : Location de logements
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Marina Angelina ALBERTINI, née à CORTE le 18 octobre 1988 nommée pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire.

N° 28

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 13 août 2024, enregistré à BASTIA le 19 août 2024, dossier 2024 00016913, référence 2B04P31 2024 A 01472, la société «TABERNA RIBELLA» SAS au capital de 1.000,00 € dont le siège social est à PATRIMONIO (20253), Route de Saint-Florent, Pastricciola, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 893 618 413, a cédé à la SARL unipersonnelle «NED», au capital de 1.000,00 € dont le siège social est à BASTIA (20600), Route royale, Résidence Saint-Florent, Bât. A6, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 930 849 385 un fonds de commerce de restaurant (GR) à l'enseigne «LE MINOTAURE» sis à BASTIA (20200), 2, Rue Favalelli moyennant le prix de 120.000,00 €, payé comptant, s'appliquant aux éléments incorporels et corporels, ces derniers étant totalement amortis.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 13 août 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA (20200), 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

**Funtana Corsa**

source de fraîcheur



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

PAOLI ET SAOLI, HORREUR DE SOI ET HYPERTOSCANISATION



*Encore une erreur du correcteur automatique

Le résultat normal de AU [tonique] latin est O, en corse comme en toscan ou en français [aurum, oru, or]. POLI [italien et corse] ou POL [français] sont régulièrement issus de l'adjectif latin paulus [diminutif de paucus] «petit», surnom devenu ensuite prénom. Les formes PAULI [presque absent en Corse] et PAOLI [Corse et Italie] sont des variantes latinisées ou littéraires, à peu près les seules de ce type. On y ajoutera SAULI [Corse et Italie] issu d'un prénom hébraïque [l'apôtre Saint Paul s'appelait précédemment Saül, en italien Saul, Saulo etc.]. Sous l'influence du français le AU de SAULI est le plus souvent prononcé O en Corse, comme dans les noms de famille du type FRAU [nom sarde du forgeron] ou CAU [en rapport possible avec le toponyme corse Cau, basé sur *cavu* «*capo, rione, cava*» avec «*dileguo di - v- regolare in corso oltremontano*» [M. Maxia 2002]. L'amuïssement de v à l'intervocalique est régulier dans toute la Corse [et plus ou moins radical selon le contexte]. Les types Cau, Caone, Cavu, Cavo, Cava, Cave [cf. *cavus* «trou, creux»] sont fréquents dans la toponymie corse. On a aussi bien le type San Polu [San Polo, Sampolo] que le type San Paolo, San Paulu. La forme toponymique isolée Paulu [Partinello] peut avoir une autre origine analogue à Padulu [*padula, padulu* «marais»]. On a une variation analogue à PAULI/PAOLI dans les types [Corse et Italie] SAULI/SAOLI. SAOLI est

attesté en Italie bien qu'absent de l'annuaire. Concernant les formes dérivées on relève en Italie SAULINO/SAOLINO. En Corse le dérivé SAOLETTI [introuvable en Italie où l'on a SAULETTO] pourrait porter la marque d'une hypercorrection, en l'occurrence d'une hypertoscanisation. LAMBROSCHINI, PERCODANI : hypercorrection. En vertu de la pseudo-règle «u en corse = o en italien», on relève de nombreuses substitutions de ce type. Ainsi des noms de famille arborent-ils un O en Corse alors qu'ils présentent U ailleurs. LAMBROSCHINI est introuvable en Italie où il est connu sous la forme LAMBRUSCHINI, qui évoque le lambrusco, vin fameux de la vigne sauvage lambrusca [lambrusque ou lambruche en français ; *zimpina* ou *zampina* en corse]. À côté de la forme «reconstruite», la forme originale LAMBRUSCHINI est aujourd'hui présente dans l'annuaire corse et très fréquente à AJACCIO dans les actes du XVIII^e et du XIX^e siècle. Dans le cas présent, il est incontestable que la variante LAMBROSCHINI est «née en Corse» et résulte de la tentative de remplacer un U [jugé fautif] par un O [considéré comme plus «conforme»]. De nombreux cas de ce genre illustrent l'insécurité linguistique des Corses ou, comme disent les Catalans, l'«autoodi» [«horreur de soi-même»] qui les conduit parfois à proscrire ce qui est jugé, à tort ou à raison, comme révélateur de leur propre identité culturelle : «On peut dater la naissance de

De nombreux cas de ce genre illustrent l'insécurité linguistique des Corses ou, comme disent les Catalans, l'«autoodi» («horreur de soi-même») qui les conduit parfois à proscrire ce qui est jugé, à tort ou à raison, comme révélateur de leur propre identité culturelle

l'autoodi avec l'interdiction en 1700 de la langue catalane mais surtout au moment où la bourgeoisie Nord-Catalane s'est résolument et définitivement tournée vers le pouvoir central français. Les Nord-Catalans des générations suivantes ont pu le vivre jusque vers la fin des années 1960 : ils ont imposé le français à leur parents car tous voulaient bénéficier de l'ascenseur social alors en pleine activité. Ils ont folklorisé les pratiques symboliques afin d'en réduire la charge identitaire. » (R. Marty 2009, « L'horreur de soi et l'amour du bourreau »).

Le cas de PERCODANI [Bastia et Haute-Corse] pourrait être expliqué de la même manière : le nom existe en Italie [surtout Émilie-Romagne] sous la forme PERCUDANI [toponyme Percudo avec le suffixe habituel - ano]. Étant donné le système phonétique local de la région concernée, la présence de PERCODANI dans l'annuaire italien [1 seule mention], pourrait relever de la même substitution de -o- senti comme « plus correct » à la place du - u- originel. Mais la [pseudo] toscanisation pourrait aussi s'être produite en Corse : dans les actes anciens on a PERCUDANI [1867 et 1873 à Bastia et Brando]. PERCODANI pourrait donc représenter une « normalisation » plus récente, comme pour beaucoup de noms de famille insulaires. On mentionnera ici deux noms de famille correspondant à des toponymes liguriens : SPOTURNO, introuvable dans l'annuaire corse [et français] mais répertorié en Italie comme SPOTORNO, et CUGURNO ou COGORNO [seule cette dernière forme est présente en Italie]. Le nom sarde CUGURRU [rare, variante probable en Corse : CUGURU] devrait avoir une autre origine, cognomiitaliani.org/. La référence serait le nom sarde de l'insecte, la forficule [en corse *codiforcula*, *tagliaminchju*, *tagliacoglia*].

TAGNATI. De nombreuses formes corses non répertoriées dans les dictionnaires onomastiques italiens requièrent donc des analyses spécifiques. Le nom de famille TAGNATI [introuvable en Italie ; fréquent notamment à Bastelicaccia dans les actes du XIX^e siècle] pourrait avoir comme origine un toponyme ou un surnom basé sur l'adjectif corse *attagnàtu* « calmé, apaisé, étanché, assouvi », issu du verbe corse *tanghje*, *tagne*, *tagnà* « cautériser, étancher » ou « brûler ». Le type *attagnare* est connu en Italie du Sud, et évoque l'italien standard *stagnare* ou le français *stagner*. La base citée est donc polysémique et les différents sens, propres et figurés, se rejoignent. Les croisements sémantiques ont pu être favorisés par celui de deux étymons latins, *stagnare* d'une part et d'autre part *tangere* notamment au sens de « toucher ». Certains dictionnaires corses notent pour *attagnà* « étancher un torrent par dérivation » [M. Ceccaldi 1974], le verbe étant employé aussi avec le sens de toucher ou brûler pour cautériser, pour arrêter un écoulement de liquide [sang, eau...]. En corse le croisement sémantique et le croisement des bases étymologiques a pu être soutenu par la variation phonétique en toponymie : Tangiacane [Poggio di Nazza] et Tagnacane [Ventiseri].

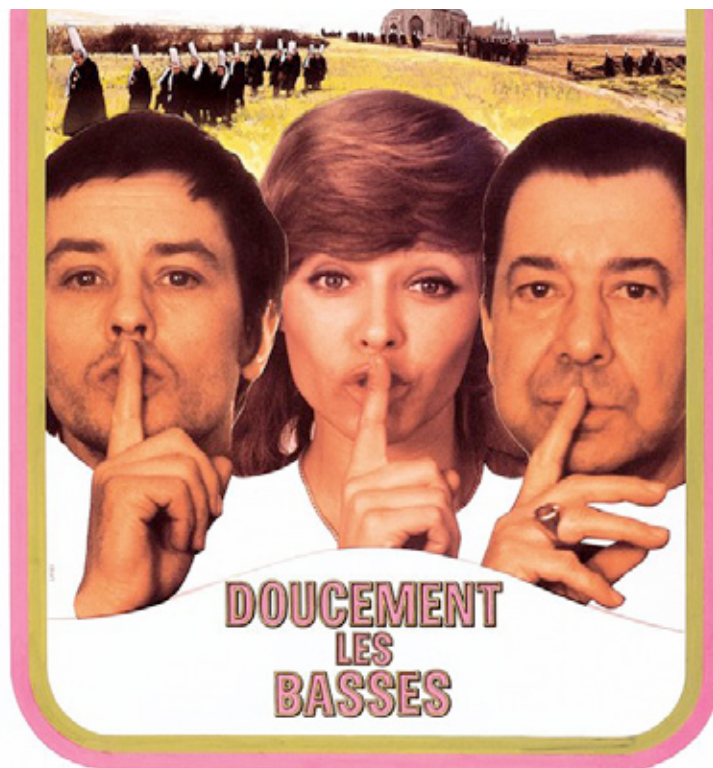
Dans un de nos ouvrages (*Langue corse et noms de lieux*, J. Chiorboli 2009) nous avons privilégié (à tort) la base *tangere* pour le toponyme Tagnacane [Ventiseri] qui pourrait également être rapproché de [s] *tagnare*. Ce type se réfère souvent à des cours d'eau, par exemple : Tagnone [Aghione ; Vezzani], qui pourrait représenter une variante par rapport au nom de famille TANGIONI, apparemment disparu en Corse mais présent vers 1850 en Castagniccia, et très rare aussi en Italie. Si l'on retient pour TAGNATI la base « brûler », on aurait alors une analogie sémantique avec le nom de famille corse USCIATI, inconnu en Italie, qui pourrait être basé sur le verbe corse *uschjà*, *uscià*, *oscià* « brûler légèrement, flamber, roussir » [latin *ustulare*], trait lexical corse [avec des variantes en sarde et en calabrais : *Dizionario etimologico dei dialetti italiani*, UTET 1992]. En Sardaigne on a des noms de lieux rapprochés du corse *uscià*, comme L'Usciatu [Olbia], « il [terreno] [dal manto erbosso], abbruciacciato » [D. Panedda 1991]. Nous évoquerons en outre ici le type TAGNOLI [actes corses anciens] ou BERTAGNOLI [italien, rapproché du type BERTI [*Il cognomi d'Italia* UTET 2008]. On pourrait alors supposer une forme [avec aphérèse] du type *BERTAGNATI, formée avec un double suffixe : - agna [collectif, courant en Italie] et - ato [suffixe vénitien typique, cf. CECCATO formé sur une forme abrégée de Francesco]. Mais l'absence d'attestations italiennes pour TAGNATI plaide en faveur d'une origine corse.

NICROSI. Nous avons eu l'occasion d'évoquer dans une précédente chronique le cas du nom de famille CANGELOSI qui résiste aux analyses des spécialistes [*Il cognomi d'Italia*, UTET 2008], probablement formé à notre avis à partir du prénom italien Arcangelo correspondant en français à Archange [*Arcanghjula* est le titre d'une Cumedia de G. Notini « *U Sampetracciu* » publiée en 1930 dans *A Muvra*]. Parmi les formations du même type [prénom + -osi] on trouve dans l'annuaire corse les noms de famille NICOLOSI/NICOROSI/NICROSI, évidemment dérivés de prénoms correspondants à Nicolas [même si NICROSI a été rapproché – à tort – de Negrucius, attesté en 1286 dans le Cap Corse [M. Vergé-Franceschi 2006]. On avait déjà noté en 1916 que Nicroso correspondait à Nicoloso, et donné une longue liste de formes corses qui illustrent « la syncope interna » [C. Salvioni. 1916]. On trouve en Italie NICROSINI [rare ; « *potrebbe avere all'origine un nome personale Nicoloso* » : *Il cognomi d'Italia* UTET 2008] et des variations du même type : NICOLA, NICORA ; NICORELLI, NICORINI, NICOLOSO... NICROSI [introuvable en Italie] est un nom de famille connu bien qu'absent de l'annuaire corse et français [mais présent aux U.S.A.], et évoqué dans les textes anciens du domaine corse. On a par exemples des noms personnels : Nichoroza, Nicherozina [Corse, XV^e s.] ; Nicolosino, Nicoroso, Nicheroso [à Calvi au XVI^e s.]. On a aussi des toponymes [IGN] : Nigoroso [Penta di Casinca] ; et le ruisseau de Nicchiosa [Monacia d'Orezza] [Cf. en Italie San Nicchioso, San Nicolosi, San Nicolò di Capodimonte]. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

DELON CONTRE MÉLENCHON



L'actualité est une ingrate. Elle a tendance à tout écraser sur son passage quand survient un événement fort, prévisible ou non. Elle est capable, le temps d'une quinzaine de rêve olympique, de vous faire oublier l'Ukraine et la bande de Gaza. Parfois, elle s'invite alors qu'on ne lui a rien demandé et met par terre les « plans com » les mieux léchés.

Prenez le dimanche 18 août : dans un texte publié par *La Tribune Dimanche*, excellent hebdomadaire, les leaders de la France insoumise annoncent qu'ils pourraient, excusez du peu, engager une procédure de destitution du président de la République, prévue à l'article 68 de la Constitution « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Les signataires du texte, Jean-Luc Mélenchon, Mathilde Panot et Manuel Bompard, savent que leur initiative n'a aucune chance d'aboutir. Il faudrait, pour cela, que la destitution soit votée par les deux-tiers des députés et les deux-tiers des sénateurs. Mais ils veulent marquer le coup contre ce qu'ils appellent le « coup force institutionnel contre la démocratie » du président, qui n'a toujours pas nommé de Premier ministre et surtout pas leur candidate, Lucie Castets. Ils veulent donc « lancer un avertissement solennel » à Emmanuel Macron, qui doit rencontrer tous les leaders politiques le 23 août.

Dans un premier temps, le « coup » marche car le timing a été bien choisi : à 7 heures du matin, ce dimanche-là, radios et télévisions, en mal d'actualité en plein pont du 15 août, font la « une » sur cette initiative. Mais à 7h50, c'est fini : la famille d'Alain Delon, via l'AFP, vient d'annoncer la mort de l'acteur. Adieu la France insoumise, place aux extraits de films, aux rétrospectives, aux réactions à l'exceptionnelle carrière d'Alain Delon. Place au *Samouraï*, à *Monsieur Klein*, au *Tancredi* du *Guépard*, à *Rocco*, au *Clan des Siciliens*... La petite bombinette de Jean-Luc Mélenchon a fait pschitt. On ne rivalise pas avec une icône.

« ENTRE ELLE ET NOUS »

À y regarder de plus près, le « pschitt » du « dernier avertissement au capitaine du *Titanic* » [dixit encore Mélenchon] va

quand même laisser des traces. Car les alliés de la France insoumise, socialistes, communistes et écologistes, n'étaient pas dans la confiance et s'en sont très vite désolidarisés. « *Provocation incongrue* » pour les uns, « *initiative inopportune* » pour les autres, le « coup » de Mélenchon a mis très en colère Fabien Roussel : « *L'ordre du jour n'est pas de menacer le président de la République de destitution, a déclaré le leader communiste depuis ses vacances en Corse. La priorité, ce n'est pas de provoquer une crise institutionnelle. LFI a le droit de faire de la présidentielle sa priorité, mais ce n'est pas notre choix.* »

Tiens, tiens, la présidentielle ! Les communistes et autres alliés de Jean-Luc Mélenchon sont décidément de grands naïfs : ils pensent encore (à moins qu'ils ne fassent semblant ?) que Jean-Luc Mélenchon veut que la gauche gouverne en 2024, alors qu'il s'en contrefiche et ne rêve que de l'élection présidentielle, en 2027 ou avant. Mieux : il rêve de se retrouver au second tour face à Marine Le Pen. On ne sait pas s'il en rêve la nuit mais voilà près de dix ans qu'il en parle, tout le temps, comme obsédé par ce duel demeuré pour l'heure virtuel. « *De toutes façons, nous confiait-il dès 2015, ça se terminera entre elle et nous.* » Il fallait comprendre : « *Entre elle et moi.* »

Depuis les élections législatives, Jean-Luc Mélenchon fait donc tout pour qu'Emmanuel Macron n'appelle pas à Matignon un Premier ministre de gauche. En laissant entendre qu'il est lui-même un candidat possible, en avançant des noms inacceptables pour le chef de l'État, en lançant cette provocation du 18 août. Question : comment les alliés de la France insoumise peuvent-ils continuer de se prêter à ce drôle de jeu ?

La balle est depuis le 7 juillet dans le camp d'Emmanuel Macron. On ne voit toujours pas quel coup de baguette magique va nous sortir de cette situation où aucune majorité n'émerge tant que la gauche est unie, au moins en apparence, et où tout gouvernement semble condamné à subir la censure. On commence à s'impatisser. Trouvera-t-on la solution dans la filmographie d'Alain Delon ? À côté d'un nombre impressionnant de chefs d'œuvre, il y a quelques titres moins connus mais évocateurs : *Traitement de choc*, *Le battant* et même *L'insoumis*. Mais aussi *Notre histoire*. ■



D'après photo CC

VU, LU, VÉCU...

Le miracle français

Les Jeux olympiques de Paris n'ont pas seulement ébloui les Français. À l'étranger, où la réputation de la France passe souvent par les cases désordre, grogne et dilettantisme, on n'a pas tari d'éloges sur une organisation vraiment parfaite. Même les Allemands ont juré qu'ils n'auraient pas fait mieux ! Aux Etats-Unis, le *Los Angeles Times* s'est interrogé très sérieusement : « *Comment diable les Jeux olympiques de Los Angeles de 2028 pourront-ils surpasser ce dont le monde vient d'être témoin au cours d'une explosion de deux semaines de jubilations pittoresques du Champ-de-Mars au château de Versailles ?* »

Louant « *un miracle de planification détaillée et d'exécution* », le *New York Times* s'est exclamé : « *C'est comme si les écoles renommées de France qui produisent des ingénieurs et des penseurs analytiques de classe mondiale avaient trouvé un moyen de fusionner avec les créateurs de la beauté artistique française, faisant de Paris un stade somptueux et efficace et de ses habitants parfois hargneux les gens les plus gentils sur terre.* » D'autres ont noté qu'on reconnaît bien là le pays centralisateur et planificateur de Napoléon. On croit rêver.

L'analphabétisme recule

Vous voulez une bonne nouvelle ? En voici une : l'analphabétisme recule en France. La part de population illettrée (entre 18 et 64 ans) a été divisée par deux depuis 2004 : c'était 9 % en 2004, c'est 4 % en 2022, selon l'Insee. Contrairement à bien des idées reçues, le taux d'illettrisme a été divisé par quatre (de 12 % à 3 %) entre les personnes nées entre 1947 et 1957 et celles qui sont arrivées au monde entre 1995 et 2005. Ça ne veut pas dire pour autant qu'on fasse moins de fautes d'orthographe, mais qu'on est davantage capable de lire, d'écrire et de comprendre ce qu'on lit.

Le vent en poupe

Kamala Harris est officiellement candidate du Parti démocrate à l'élection présidentielle américaine. Après le retrait de Joe Biden, l'heure est au soulagement et à l'enthousiasme. Du côté de Donald Trump, en revanche, c'est le temps du flot-

tement. L'ancien président, battu en 2020 par Joe Biden et de nouveau candidat pour les Républicains, avait fait de ses attaques contre Joe Biden le cœur de sa campagne : il le surnommait « *Sleepy Joe* » [Joe l'endormi] et moquait ses gaffes, ses difficultés à se déplacer, ses éventuels problèmes de mémoire et son âge. Il lui faut trouver un autre angle d'attaque face à une femme de 60 ans. Il en a 78, c'est maintenant lui le plus vieux. Et quand on connaît la considération que Trump porte aux femmes, on se dit qu'il va avoir du mal à ne pas déraiser un jour ou l'autre.

Le premier débat entre les deux candidats, le 10 septembre, sera déterminant. Pour l'instant, Kamala Harris semble plutôt en tête dans les sondages, mais attention à cette élection où il s'agit d'élire, état par état, des « grands électeurs » qui choisissent ensuite le président ou la présidente. Autant dire qu'une toute petite partie de l'électorat peut faire basculer l'élection vers l'un ou vers l'autre. On peut même, comme Donald Trump en 2020 face à Hillary Clinton, être minoritaire en voix et l'emporter en nombre de grands électeurs. C'est comme ça, dans la « plus grande démocratie du monde »...

La chenille qui redémarre

C'est *Le Parisien* qui l'apprend à ceux qui ont échappé à ce phénomène estival inattendu : la mode de « la chenille » s'est imposée un peu partout depuis juillet. Aux JO (hors compétition ! sur les plages, dans les campings et les festivals. Danser à la queue-leu-leu est tendance, il existe même des cours de formation à la « cheu-cheu » pour venir en aide aux plus maladroits ! Le rêve de tous ceux qui se lancent des défis : battre le record du monde de la chenille, détenu depuis le 2 septembre 2023 par la Braderie de Lille, avec 4623 participants, sur l'air de la chanson de Gérard Layani, qui l'avait composée en 1976 pour le groupe La Bande à Basile : « *Pose les deux pieds en canard/c'est la chenille qui redémarre...* » Il paraît, écrit *Le Parisien*, qu'on tient là « *un passage obligé de tous les événements fédérateurs* », ce qui semble en exclure l'éventuelle composition d'un nouveau gouvernement. La France n'a décidément n'a pas fini d'épater la presse étrangère ! ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72

